

## COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 4 DECEMBRE 2017

Nombre de Conseillers : 14

Nombre de présents : 13

Nombre d'absents : 1

Nombre de procurations : 1

Nombre de votants : 14

### **L'an deux mil dix-sept, et le 4 décembre,**

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Laurent DUBUY, Maire de Charnay.

Date de convocation : 28 novembre 2017

**Présents** : Laurent DUBUY, Danièle GERMAIN, Philippe DEFER, Françoise PINET, Gérard DONATY, Marie-Claude GERMAIN, Valérie COURTIAL, Clément BENOIT, Florence PLUVINAGE, Jean-Pierre VAPILLON, Françoise FLOURENT, Stéphane HACQUARD, Sandrine ALLATANTE, Pierre-Olivier DOUCHET.

**Excusés** : Olivier MARS (ayant donné procuration à Gérard DONATY)

**Absent** :

**Secrétaire** : Valérie COURTIAL

### **PRESENTATION DU CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS**

En préambule de la séance, les élus du Conseil Municipal assistent à la présentation du nouveau Conseil Municipal Enfants.

Le Conseil Municipal Enfants a été élu le 18 octobre 2017 par 47 enfants (10 candidats pour 4 postes restant à pouvoir)

Le Maire souhaite la bienvenue aux nouveaux élus, et leur explique le rôle d'un Conseil Municipal Enfants, en leur rappelant que, comme celui des adultes, ils auront à prendre des décisions faciles, d'autres non, mais qu'ils doivent toujours travailler pour prendre la meilleure décision dans l'intérêt du plus grand nombre. Il les remercie d'être présents ce soir, ainsi que de leur présence lors de la cérémonie du 11 novembre.

Ensuite, les enfants se présentent, et font part des projets qui ont été discutés lors de leur première séance :

Lilou BALON, CM1 : refaire le parking devant l'école, salle d'étude à la garderie pour faire les devoirs, installation d'un skate-park, peinture du mur de l'école.

Victoire MAYERE, CM1 : donner un nom à l'école et organiser une collecte de jeux

Noah PERDRIX, CM1 : installation de jeux pour enfants et de toilettes au city stade, améliorer la sécurité devant l'école.

Pauline MARY, CM2 : installer un abri pour la pluie devant l'école, accès pompier à repeindre, faire un compost à la cantine.

Alicia AUDET, CM2 : refaire la marelle dans la cour de l'école

Lola GARRIDO, CM2 : organiser des ventes de brioches pour financer les projets du CME

Mathis SZOTYLO : changer les robinets de l'école (avec détecteurs), offrir des cadeaux aux nouveaux nés (financés par les ventes de brioches),

Gaspard MAYERE, CM2 : retourner les bancs devant l'école.

Le Maire clôture en disant que, tous les ans, on reçoit le Conseil Municipal Enfants, et que certaines idées reviennent chaque année (bancs, compost), et de nouvelles idées fleurissent (donner un nom à l'école). Le Conseil Municipal a entendu les propositions, et souhaite que le Conseil Municipal Enfants priorise certains projets lors de leur prochaine réunion. Le Conseil Municipal pourra mettre en œuvre certains projets dès 2018 (nom pour l'école, retournement des bancs).

*Village au ♥ des pierres dorées*

Le Maire remercie les enfants de cette intervention et invite le Conseil Municipal Enfant à assister aux vœux de la municipalité.

### **INTERVENTION DES VITICULTEURS, AGRICULTEURS ET RIVERAINS DU CHEMIN NEUF**

Les viticulteurs, agriculteurs et riverains du chemin neuf, ont demandé au Conseil Municipal, l'autorisation d'être entendus, avant la séance de Conseil, concernant la mise en sens unique du Chemin Neuf, après la réalisation des travaux de réfection de voirie. Un courrier a été transmis à chaque conseiller municipal, à ce sujet, le 1<sup>er</sup> décembre 2017.

Sont présents : M. LESCURE Patrick, Mme LARGE Ghislaine, M. RONY Jean-Pierre, M. GROS Eric, M. BOUTEILLE Roland, M. GIRAUDON Bruno et M. BRUN Jean-Paul.

M. GIRAUDON prend la parole. Le VC9 les préoccupe. C'est le seul chemin qui traverse la commune du nord au sud et qui dessert de nombreuses parcelles de leurs exploitations. Il fait partie intégrante du patrimoine et de leur outil de travail. Ils passent, pour certains, plusieurs fois par jour pour accéder à leurs parcelles desservies uniquement par ce chemin. Par leur intervention, l'idée est de trouver une solution un peu plus consensuelle à la mise en sens unique de ce chemin. Ils ont conscience du coût des travaux réalisés pour l'entretien du chemin (2 fois 15 000€). Mettre en place le sens unique sur le chemin Neuf et la coursière de Châtillon implique de faire 1.5km de plus pour atteindre les parcelles. Le collectif demande que le sens interdit dans le sens nord-sud soit complété de la mention « interdit sauf engins agricoles »

Afin d'apporter une réponse au collectif, Monsieur le Maire rappelle les éléments suivants : Concernant le Chemin Neuf, il est aujourd'hui incontestable que :

- la sortie du Chemin Neuf sur la RD70 est excessivement dangereuse.
- L'état général de cette voirie se dégrade de façon permanente malgré les travaux d'enrochements engagés ces dernières années (32 862,96 € TTC)
- La principale cause de l'affaissement de cette voirie vient du manque de largeur qui oblige les véhicules à se croiser, et de fait à rouler sur les accotements.
- La circulation venant de l'ouest de Charnay (Theizé, Alix, Liergues...) est en progression constante en nombre de véhicules.

Au vu de ces éléments, dans l'intérêt général, la décision de mise en sens unique, dans le sens sud-nord, a été prise en Conseil Municipal, à l'unanimité le 12 juin 2017.

Le débat est ouvert entre les parties pour échanger sur les problématiques de chacun, avant de prendre une décision définitive. Il a été décidé, de fixer une visite sur le terrain, le lundi 11 décembre à 9h00 pour vérifier la capacité, pour les engins agricoles, d'emprunter la coursière de Châtillon. Suite à cette réunion, le Conseil Municipal se réunira à nouveau pour trancher.

La séance du Conseil Municipal est ouverte à 21h15.

Le Conseil approuve à l'unanimité le compte-rendu du Conseil Municipal du 6 novembre 2017.

### **DELIBERATION N° 36-2017 : ACCEPTATION DU PRODUIT DES AMENDES DE POLICE**

Monsieur le Maire rappelle que par délibération N° 21 du 3 juillet 2017, le Conseil Municipal a sollicité une aide financière au titre des amendes de police, en vue des travaux d'aménagement de sécurité à l'entrée nord du village (RD 70)

*Village au ♥ des pierres dorées*

Ces travaux sont estimés à **9 273.57 € TTC**

Monsieur le Maire informe que dans sa séance du 27 octobre 2017, le Conseil Départemental du Rhône a procédé à la répartition 2017 du produit 2016 des amendes de police relatives à la sécurité routière, et qu'à ce titre la commune fait l'objet d'une dotation de 3 300 Euros.

Afin de permettre le versement de cette subvention, il appartient à l'assemblée délibérante de :

- s'engager à réaliser les travaux d'aménagement de sécurité à l'entrée nord du village (RD 70)

- d'accepter cette subvention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- S'ENGAGE à réaliser les travaux d'aménagement de sécurité à l'entrée nord du village (RD 70)

- ACCEPTE la subvention de 3 300 Euros,

## **1. VIE LOCALE**

### 1-1 Commission culture :

La commission s'est réunie dans le cadre de la manifestation "Rosé Nuits d'Eté". La commune s'est positionnée pour une manifestation le dimanche 26 août. L'Office de Tourisme est en charge de nous confirmer cette date. La journée s'intitule « Ballades aux jardins », les habitants du village et extérieurs seront invités à déambuler dans le village autour de 3 / 4 ou 5 jardins sur des thématiques spécifiques (Piano / Lecture / dégustation de vin rosé ...)

Les kakemonos sont en cours d'élaboration, et seront mis en place pour la saison estivale 2018.

### 1-2 Associations :

Appel de l'école de musique : l'école de musique, en urgence, est à la recherche d'un trésorier pour l'association. A défaut de trouver de nouveaux bénévoles pouvant intégrer le Bureau, des décisions radicales pourraient malheureusement être prises.

### 1-3 Commission Tourisme :

Bilan chantier international avec la représentante de l'Association Jeunesse et reconstruction : le bilan est très positif, les élus engagent une réflexion pour un futur projet en 2018. La décision devra être prise avant le mois de mars pour prévoir le budget 2018.

### 1-4 Commission Agriculture environnement :

Stationnement : Dans le prochain bulletin municipal sera distribué un plan matérialisant les emplacements à usage de stationnement et les emplacements en zone bleue. Partout ailleurs, le stationnement sera interdit. La page de garde comportera un mot explicatif du maire, et la page arrière, les consignes, la date, horaires et durée de stationnement pour la zone bleue. En 2018, un policier pluri communal sera recruté. A compter du 16 décembre, un papillon pédagogique sera posé sur les pare-brise pour prévenir du nouveau plan de stationnement, et sensibiliser les automobilistes avant verbalisation. La zone bleue sera réglementée de 8h30 à 19h00 et limitée à 90 minutes. Un devis est en cours pour la réalisation de disques « zone bleue » qui pourraient être distribués à la population.

*Village au ♥ des pierres dorées*

1-5 Commission Artisanat - Commerce :

RAS

1-6 Commission communication :

Site internet :

RAS

Charnay infos :

RAS

Bulletin intercommunal :

Le bulletin sera finalisé dans les 15 jours, la distribution sera faite le 16 décembre.

1-7 Commission travaux :

Réception de l'installation des chaudières de l'école : Tout tourne bien, sauf pour la salle informatique pour l'instant (purge des radiateurs à vérifier)

Pavage : Beaucoup de problèmes avec l'entreprise (travaux mal réalisés et délai important). Un courrier recommandé a été envoyé à l'entreprise et une réunion s'est déroulée sur le chantier. Les travaux ont dû être refaits, notamment devant le local commercial (décalage de hauteur entre le bord du trottoir et les pavés)

Travaux de l'auberge : il faut refaire le plancher de la cuisine. Les travaux seront réalisés par l'entreprise CONTET. Un acte d'engagement sera envoyé à l'entreprise pour le planning des travaux, le cout final, les pénalités en cas de retard. Travaux prévus du 3 au 20 janvier.

Accessibilité :

Ascenseur : La commune va déposer une demande de permis de construire portant sur l'accessibilité du château. 2 appels d'offres seront lancés pour l'ascenseur et le réaménagement de la mairie. Le montant est estimé à 126 700 € pour l'ascenseur, avec une option pour le remplacement du tableau électrique (+ 8000€), ainsi que des honoraires de maîtrise d'œuvre de 12 036€. Le réaménagement du 1<sup>er</sup> étage est estimé à 108 500 €, avec des honoraires de maîtrise d'œuvre de 10 307 €. L'appel d'offres pour l'ascenseur sera lancé en janvier pour des travaux terminés pour fin juillet. Le second appel d'offre, pour l'aménagement de la mairie sera déposé au printemps, afin de prévoir l'organisation des travaux (à partir de septembre) Pour l'ascenseur, la commune bénéficie d'une subvention de 56 000 € au titre de la DETR et de 36 000 € du département. La Commission Finances regardera si les travaux sont réalisables sans la souscription d'un prêt.

Erosion :

RAS

1-9 Commission appels d'offres :

RAS

1-10 Bibliothèque :

RAS

## **2. FINANCES**

### **Compte au Trésor : 517 757,03 €**

Il va falloir entamer la phase de bouclage du budget 2017, et commencer à la préparation du suivant.

*Village au ♥ des pierres dorées*

### 3. URBANISME :

- DP FAVIER Alexandre : changement de volets et menuiseries. La DP respecte le PLU, elle est donc accordée.
- DP DEMPURE : surélévation d'une maison d'habitation. La DP est accordée avec prescriptions émises par l'Architecte des Bâtiments de France (couvertures en tuiles canal traditionnelles, garde-corps en simple barreaudage et menuiseries de la partie existante avec petits carreaux de proportions plus hautes que larges)
- PC Modificatif INCORVAIA Alexis : modification d'un mur de clôture. La modification respecte les hauteurs indiquées dans le PLU et le coloris du nuancier. Le permis modificatif est donc accordé.
- PC LASSALLE/SAIGNANT Karine : construction maison individuelle. La demande de permis de construire est accordée avec les prescriptions émises par l'Architecte des Bâtiments de France (prolongation du pan de toit au-dessus de la façade de la terrasse est, couvertures en tuile Omega 13, forêts en bois, menuiseries métalliques et brise-soleil orientables à la place des volets roulants)
- PC CHAPSAL Jean-Michel : Construction d'un garage. Le PC respecte le PLU, la demande de permis de construire est donc accordée.

Droit de préemption : Maison d'habitation au 30 rue de la Poste. La commune ne fait pas usage de son droit de préemption.

### 4. VIE SOCIALE

4-1 Petite enfance :  
RAS

4-2 Ecole :

Une réunion a été organisée le 4 décembre pour discuter des rythmes scolaires. Plusieurs scénarios ont été proposés pour un éventuel retour à la semaine de 4 jours. Ecole de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30, comme initialement, sur 4 jours : cette solution divise les enseignantes puisque cette solution est un souhait pour les petits, les grands souhaiteraient faire des matinées de 3h30 et des après-midi de 2h30 (soit de 8h à 11h30 et de 13h30 à 15h30) Le Maire explique que la commune fait le choix, pour la rentrée 2018, de fonctionner avec les 3 agents titulaires + agent de cantine, et de ne plus faire appel à des agents contractuels, qui augmentent le budget « personnel » de la commune. Il faudra donc concilier les horaires entre le bien des enfants, les obligations statutaires des agents (pas de journées de plus de 10h de travail) et les souhaits des enseignantes. De plus, la garderie du matin sera maintenue, mais, si les enfants terminent l'école à 15h30 ou 16h00, la garderie du soir sera mise en place dans la limite d'1h45 après la fin de l'école, pour éviter un temps trop long de garderie aux enfants. Tous les scénarios envisagés seront présentés aux parents pour avis. Un conseil d'école exceptionnel est organisé le 23 janvier 2018 à 18h00 pour voter le scénario choisi. La décision sera entérinée au Conseil Municipal de février pour transmission à l'académie avant le 16 février.

4-3 Commission vie sociale - Personnes âgées :

Visite aux seniors le 16 décembre. Toujours en attente de 42 réponses.

Comité de pilotage de mutuelle partagée : la distribution d'une plaquette d'information est envisagée, mais pas avant janvier.

4-4 Agenda 21 :

RAS

4-5 Conseil Municipal d'Enfants :

RAS

**5. INTERCOMMUNALITE**

5.1 SIEVA :

Pas d'augmentation d'eau en 2018. Le SIEVA n'assurera plus l'entretien des bornes à incendie. La commune devra faire la liste des bornes, et devra assurer leur entretien tous les 3 ans. Les travaux d'isolation du château d'eau de Charnay ont coûté 156 500 €HT.

5.2 SIVU DE LA PRAY :

RAS

5.3 SYDER :

RAS

5.4 Office du tourisme :

Réunion de la fédération des offices de tourisme : La Communauté Ouest Rhodanien ne souhaite pas s'engager avec les autres offices de tourisme. Le budget n'a donc pas été voté dans l'attente de la réponse officielle de cette communauté de communes.

5.5 Communauté de Communes :

- La CCBPD a bénéficié de subventions d'appel à projet du département : 259 240 € pour la voirie et 120 000 € pour une crèche à Moiré.

- Auparavant, le Département garantissait l'emprunt des bailleurs sociaux, pour la réalisation de logements sociaux. En contrepartie, le département obtenait un certain nombre de logement à attribuer. Le département a décidé de se désengager de 50% concernant ces garanties. Les 50% restants seront donc soit pris en charge par la commune, par la CCBPD, ou partagés (au choix de la commune qui construit les logements) Les logements seraient alors attribués à la commune ou à la CCBPD. Une délibération sera votée par le Communauté de Communes lors du prochain Conseil Communautaire.

- Embauche d'un service civique pour pays d'art et d'histoire

5.6 Espace Pierres Folles :

RAS

## 6. QUESTIONS DIVERSES

-Rendez-vous le 8 décembre à 18h00 pour la mise en lumière du château.

- Vendredi 26 janvier : vœux de la municipalité.

- Local commercial : l'ostéopathe s'est désistée pour la reprise de bail. Il reste une proposition d'une agence immobilière (dossier complet et garants) et une hypno-thérapeute (travaux à prévoir, réalisés par son mari + garant). La décision d'attribution est mise au vote : 3 abstentions, 2 votes pour l'hypno-thérapeute et 9 votes pour l'agence immobilière.

**PROCHAIN CONSEIL LUNDI 8 JANVIER A 20h00**

*Village au ♥ des pierres dorées*